

NOUVEAU RÈGLEMENT VISANT LES PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS

L'INSPECTION OBLIGATOIRE DES FAÇADES ET DES GARAGES SOUTERRAINS POUR DÉCELER DES CONDITIONS DANGEREUSES



En mars 2013, le «Règlement visant à améliorer la sécurité dans les bâtiments» fut adopté, exigeant que les propriétaires de bâtiments inspectent les façades et les garages souterrains pour déceler des conditions dangereuses. Selon la Régie du bâtiment du Québec, le nouveau règlement a pour but d'améliorer la sécurité publique.

Quelles sont les nouvelles obligations des propriétaires et des gestionnaires de bâtiments? Comment le travail et la responsabilité professionnelle ou civile des ingénieurs, architectes, promoteurs immobiliers, entrepreneurs généraux, sous-traitants et assureurs seront-ils affectés?

ASSISTEZ À NOTRE SÉMINAIRE DES EXPERTS RÉPONDONT À CES QUESTIONS ET À BIEN D'AUTRES

Les obligations créées par la nouvelle réglementation impliquent notamment la tenue de registres, des inspections périodiques effectuées par des professionnels, la production de rapports et le signalement de toutes conditions dangereuses.

Lorsque le manque d'entretien ou de vérification de la façade ou des dalles cause un préjudice à un tiers, la responsabilité de plusieurs intervenants pourrait être retenue. Il est donc dans l'intérêt de toutes les personnes actives dans le domaine de la construction de bien comprendre et de minimiser les risques découlant du nouveau règlement.

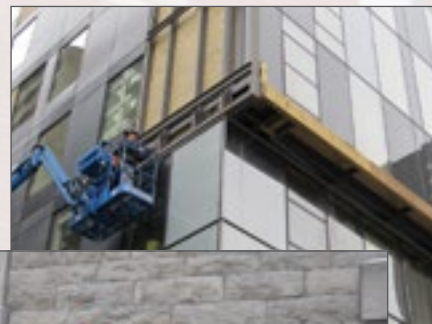
Pendant le séminaire, les experts aborderont les aspects juridiques, techniques et pratiques du nouveau règlement.

**POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR
ASSISTER À NOTRE SÉMINAIRE,
VEUILLEZ CONTACTER :**

Groupe Conseil Génisécure
514-735-7474
info@genisecure.com

DÉTAILS :

Lieu : Votre bureau
Durée : Deux heures, suivi d'une période de questions
Frais : 1 750,00\$ pour un groupe (jusqu'à 10 personnes) et 150,00 \$ par participant additionnel. Les taxes sont en sus.



LE SÉMINAIRE EST ADMISSIBLE COMME ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE AUPRÈS DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC ET DU BARREAU DU QUÉBEC. UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION VOUS SERA REMISE.

Voir le programme des présentations à l'endos.



LES ASPECTS JURIDIQUES DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA RBQ SUR LES FAÇADES ET LES GARAGES SOUTERRAINS

par Me Ali T. Argun, Associé
Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
atargun@morencyavocats.com



Me Ali T. Argun est un avocat ayant plus de 23 ans d'expérience dans le domaine du litige en construction. Pendant des années, il a défendu les intérêts des architectes et des ingénieurs par le biais de leurs programmes d'assurance responsabilité professionnelle en cas de poursuites alléguant des erreurs ou omissions. Sa pratique a connu une croissance rapide pour inclure des propriétaires et des promoteurs immobiliers, des compagnies de cautionnement, des municipalités, des commissions scolaires, des entrepreneurs généraux, des sous-traitants et des fournisseurs de toutes tailles impliqués dans des litiges complexes et techniques en construction, de vices cachés et d'assurance, impliquant plusieurs intervenants et experts. Fils d'architecte, Me Argun a eu le privilège de travailler sur plusieurs projets d'envergure avant d'être admis au Barreau. Son approche pratique et ses connaissances techniques de la construction ajoutent une valeur particulière aux services qu'il offre à ses clients.



COMMENTAIRES SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA RBQ

par Roger Bartosh, ing.
Directeur, division structure



GROUPE CONSEIL
GÉNISÉCURE

Roger Bartosh est un ingénieur sénior en structure avec plus de 30 ans d'expérience. Il possède une connaissance étendue de la conception et de la construction de bâtiments. M. Bartosh a été l'ingénieur en charge de plus de 5 000 projets. Son expertise couvre : les structures en béton, en acier et en bois; les bâtiments de faible, moyenne et grande hauteur; l'analyse de la valeur, l'évaluation des façades de bâtiments, l'évaluation et la réfection des bétons, les codes de bâtiment, les normes de conception ainsi que l'évaluation de structures et le témoignage d'expert lors de litiges. Il est un ingénieur professionnel agréé dans chaque province et territoire du Canada.



CONSIDÉRATIONS À PROPOS DE L'ENVELOPPE DE BÂTIMENTS ET DES MÉTHODOLOGIES D'INSPECTION

par Domenic Chiovitti, ing.
Directeur, division enveloppe de bâtiments

Domenic Chiovitti est un ingénieur principal en bâtiment possédant plus de 25 ans d'expérience en conseil de l'enveloppe de bâtiment. M. Chiovitti a acquis une vaste expérience dans la composition de mur contemporain, de maçonnerie solide, d'aluminium et de rideau en verre; les essais in-situ et l'inspection des composantes de bâtiments; l'inspection préachat et l'évaluation de l'état des lieux; les spécifications techniques pour les appels d'offres, la vérification des travaux de réparation, les codes de bâtiment pour l'enveloppe extérieure pour les nouvelles constructions et l'expertise juridique pour des défaillances de l'enveloppe de bâtiments. Il a écrit des articles techniques publiés et a donné des conférences sur le sujet des désordres de l'enveloppe de bâtiments.



LES LOGISTIQUES D'UNE INSPECTION DE FAÇADE

par Donald Dunn, Entrepreneur général
Directeur, division gestion des projets

Donald Dunn est un constructeur accompli et un entrepreneur général avec plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie de la construction. Il possède une expérience considérable dans la réhabilitation des structures, les sciences du bâtiment, la logistique d'inspection de façade et (de dalle) de garage de stationnement, la conformité aux codes municipaux et provinciaux de procédure et de sécurité de bâtiment et l'auscultation des dalles en béton par géoradar. M. Dunn gère la logistique pour les inspections de façade et (de dalle) de garage de stationnement afin d'assurer la planification et la mise en œuvre d'un projet en temps voulu, tout en gérant la coordination avec les clients, les municipalités, les professionnels, les services spécialisés, les fournisseurs d'équipement, les opérateurs d'équipement accrédités, la main d'œuvre et les fournisseurs des matériaux.